A M. J. Fleury
Hommage de son dévoué
N. Pascal

ENSEIGNEMENT

ET LIBERTÉ

PARIS. — IMPRIMERIE V. GOUPY, RUE GARANCIÈRE, 5.



PUBLICATIONS DU *MOUVEMENT MÉDICAL*

ENSEIGNEMENT

ET

LIBERTÉ

L'enseignement médical
sera-t-il libre?

LETTRES A M. AD. GUÉROULT, DÉPUTÉ AU CORPS LÉGISLATIF,
RÉDACTEUR EN CHEF DE L'*OPINION NATIONALE*.

Par N. PASCAL
Rédacteur en chef du *Mouvement médical*.



PARIS
ADRIEN DELAHAYE, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
PLACE DE L'ÉCOLE-DE-MÉDECINE, 23.

1868

AVANT-PROPOS

Pourquoi ces lettres à M. Guéroult? — se demandera le lecteur assez bienveillant, ou assez curieux, pour jeter un regard sur le titre de cette courte correspondance.

La raison qui nous a guidé dans le choix de notre correspondant est facile à expliquer.

La question de l'Enseignement, pendante depuis plus d'un demi-siècle, — agitant le pays à des époques déterminées, — n'est pas, selon l'expression de M. Guizot, « *de celles qui se résolvent dans une session parlementaire.* »

Il faudra du temps encore pour faire pénétrer les idées de vraie *liberté* dans l'esprit de tous, même, — et surtout peut-être, — dans l'esprit de certains législateurs démocrates.

Après la pétition déposée sur le bureau du Sénat, demandant la liberté de l'enseignement

supérieur, viendront, sans doute, d'autres pétitions adressées au Sénat, renouvelant la même demande.

Après un premier vote de l'ordre du jour, viendra un deuxième vote de l'ordre du jour, jusqu'à ce qu'enfin *l'ordre du jour* soit de renvoyer les pétitions aux ministres compétents.

Alors, les ministres aviseront. — Alors, un projet de loi sur la matière sera soumis au Corps législatif.

Alors, il sera nécessaire que chaque député s'explique, et que M. Guéroult lui-même dise ce qu'il pense de cette liberté! — Voilà pourquoi nous nous étions adressé à lui.

M. Guéroult est rédacteur en chef d'un journal répandu ; si M. Guizot a raison, si « la question de l'enseignement public n'est pas de celles qui se résolvent dans une session parlementaire, » la faute n'en est-elle pas un peu aux journaux ?

Nous posons la question sans prétendre la résoudre. Il nous semble cependant que, si cette armée de travailleurs qu'on appelle le journalisme s'attaquait très-sérieusement — à l'étude du problème, — la question serait bientôt si complétement examinée sous toutes ses faces, qu'une session parlementaire suffirait pour en proclamer la solution.

Voilà pourquoi nous nous étions adressé à M. Guéroult.

Mais ces raisons que, dans notre naïveté, nous trouvions suffisantes, M. Guéroult les trouvait insignifiantes, et le journaliste s'est tu!

Malgré l'importance que son appui pouvait avoir; malgré le concours précieux que la liberté d'enseignement devait attendre de l'*Opinion nationale*, le rédacteur en chef de ce journal a fait défaut à la cause de la liberté.

Et le *Mouvement médical* a publié ces lettres.

Nous n'avons pas la prétention d'avoir tout dit, ni même d'être parvenu à poser assez clairement la question pour que notre manière de la résoudre soit immédiatement acceptée par tous; mais, — quand le drapeau de la liberté flotte quelque part, — nous ne savons pas rester chez nous.

Une autre raison encore nous indiquait l'*Opinion nationale*. Cette raison naissait tout naturellement des rapports amicaux, déjà anciens, qui existent entre son rédacteur en chef et nous. Nous éprouvions quelque satisfaction à montrer que les calomnies répandues en ces derniers temps contre M. Guéroult, n'avaient en rien altéré, à son égard, l'estime de ceux qui le

connaissent, — et, aujourd'hui même, malgré son amour excessif pour le principe d'*Autorité*, malgré son refus de servir la liberté, dans la mesure de ses forces, nous restons l'ami personnel du rédacteur de l'*Opinion*.

Il se trouvera peut-être des critiques pour dire que nous, libre-penseur, défendons la cause des ennemis de la liberté de penser. Ces Aristarques intéressés ne peuvent nous émouvoir.

Nous défendons la LIBERTÉ ! Voilà notre unique réponse.

Nous croyons d'ailleurs avoir établi, dans ces lettres, quoique très-courtes, que toutes les intolérances nous sont également odieuses, et que les mœurs publiques ne sont modifiables que par la liberté d'enseignement, qui seule peut permettre l'enseignement de la liberté.

On a beaucoup attaqué les promoteurs de la pétition au Sénat. Hier encore, un *Agrégé* de l'École de médecine, un *subventionné*, les qualifiait sévèrement en notre présence. — « Ce sont des dénonciateurs, » — disait-il.

Notre passé, aussi bien que notre présent, nous permettent de tenir entre tous une balance égale, et voici notre manière de voir :

Tant que les pétitionnaires se borneront à *dénoncer* les faits qu'ils désapprouvent, dans

l'enseignement qu'ils subventionnent, les pétitionnaires seront dans leur droit.

Les *Subventionnés* du grand amphithéâtre ne doivent être que les serviteurs du public *subventionnant.*

Et il serait curieux, vraiment, d'entendre le serviteur infidèle ou incapable, dire au maître qui veut le renvoyer, ou même supprimer ses fonctions : « Vous employez des moyens illicites, — vous êtes un espion, — vous êtes un dénonciateur ! »

Puérilité que tout cela ! La grande question pour l'amélioration du sort des générations qui nous suivent se résume en deux mots : ÊTRE ou ne pas ÊTRE, — LIBERTÉ OU MONOPOLE de l'enseignement !

Que tous les pétitionnaires veuillent sincèrement la liberté, — nous ne le pensons pas ! et nous n'avons garde de nous inquiéter si l'autel de la liberté est témoin d'un sacrilége de plus; nous n'avons pas mission de sonder les cœurs. — Ils demandent la liberté, cela suffit, qu'il soit fait selon leur parole ! Que la liberté soit l'explication unique de l'énigme proposée aujourd'hui à la sagacité des docteurs ès politique, — la solution unique du problème qui tra-

vaille l'humanité, — nous n'avons garde de le révoquer en doute.

Et cette foi profonde, qui est celle de notre jeunesse ; cette foi, confirmée par l'expérience et par l'étude des économistes depuis Turgot, J.-B. Say, Michel Chevalier, Bastiat, jusqu'à Em. de Girardin, nous permet de dire au Monopole et aux monopoleurs : « Votre règne est fini ! » Et dans ce crépuscule, au sein duquel s'agitent les représentants des passions basses, où les tourmenteurs de l'esprit se disputent la direction de la pensée, nous apercevons clairement la fin de l'oppression qui pèse sur l'intelligence humaine et le lever de la LIBERTÉ !

N. PASCAL.

ENSEIGNEMENT
ET LIBERTÉ

LETTRES A M. AD. GUÉROULT, DÉPUTÉ AU CORPS LÉGISLATIF, RÉDACTEUR EN CHEF DE L'OPINION NATIONALE.

PREMIÈRE LETTRE.

Paris, le 5 avril 1868.

Mon cher ami,

Puisque « *les pétitions relatives à la liberté de l'enseignement supérieur* » vous ont fait prendre la plume, et il ne pouvait en être autrement, permettez-moi de m'entretenir avec vous quelques instants, soit pour examiner les réflexions qu'elles vous ont suggérées, soit pour étudier la question en elle-même et la solution qu'elle devrait légitimement recevoir.

Si, comme on l'a dit excellemment, « la LIBERTÉ, dans son acception la plus large, n'est que l'ensemble des libertés particulières, » la liberté d'enseignement doit en être une partie essentielle, on pourrait dire la partie principale, puisqu'elle sera toujours la grande modificatrice de toutes les libertés particulières.

La liberté d'enseignement vaut donc la peine

qu'on l'examine aujourd'hui, comme il y a vingt ans, puisqu'aujourd'hui comme alors elle frappe à la porte du palais législatif, demandant sa place au soleil.

Je ne m'occuperai pas de savoir si elle vient en bonne ou en mauvaise compagnie; si, au-dessous des lignes formulant une question de principe, il y a, dans les pétitions qui prétendent demander cette liberté, dix lignes de dénonciations, ou même de calomnies.

Je sais qu'autour du filon le plus riche il y aura toujours la gangue impure; qu'à droite et à gauche de la croix sur laquelle expirait, il y a dix-huit siècles, le Juste, assassiné par les pouvoirs d'alors, se trouvaient, sur deux autres croix, deux insignes larrons. Je sais aussi que l'humanité n'a pas confondu la croix de son émancipateur avec celle du larron siégeant à gauche, et l'attitude du divin pendu faisant un prosélyte du voleur dont on lui infligeait la compagnie, comme un surcroît de châtiment, dit assez quelle doit être l'attitude des hommes de liberté aux époques de confusion et de trouble moral. Luttons donc, exclusivement, en toute circonstance, pour le triomphe de la liberté.

Et d'abord, examinons la pétition tendant à obtenir la liberté dans l'enseignement supérieur, et voyons en quoi elle est défectueuse.

La demande formulée dans cette pétition est incomplète à plusieurs points de vue : incomplète en ce sens que l'enseignement supérieur ne comprend pas seulement les études médicales, mais aussi le Droit, la Théologie et les Sciences en général, et que les pétitionnaires n'incriminent que l'enseignement de la Médecine.

Elle manque le but, si le but des pétitionnaires est la liberté, puisqu'elle accepte le maintien des grades universitaires et la nécessité d'en être pourvu pour celui qui voudra embrasser ce qu'on appelle une carrière libérale.

N'est-il pas évident, en effet, que, si l'État se réserve le droit exclusif de faire des bacheliers, des docteurs en médecine, en droit et en théologie, etc.; si l'Etat se réserve en même temps le droit de tracer le programme de l'examen, la prétendue liberté d'enseignement n'est plus qu'un leurre, une dérision, une duperie? Qu'enseignera le maître? Il enseignera ce que comporte le programme de l'examen? Je ne demanderai pas, dès lors, ce que devient la concurrence des méthodes, élément puissant dans la liberté de l'enseignement; je ne demanderai pas ce que deviendra le progrès, car ni le progrès, ni la liberté n'ont rien à faire dans ces — misérables querelles.

Ce n'est donc point dans cette pétition qu'il faut chercher l'esprit de liberté qui devrait présider, en France, à la distribution de l'enseignement public.

Mais citons les textes mêmes; voyons ce que dit cette pétition :

« Un professeur aurait dit à la Faculté de médecine que la substance nerveuse avait pour propriété la pensée, et que, quand elle mourait, celle-ci n'allait pas retrouver une seconde vie dans un monde meilleur... La matière est le Dieu de la science... Si l'homme a une âme, le singe en a une aussi. »

Voilà le premier grief :

« Un autre professeur aurait prononcé ces paroles en faisant l'éloge de Malthus! « Partout où s'accroît l'ai-

« sance, doit s'accroître aussi la sollicitude paternelle, « en vertu de laquelle on ménage le nombre de ses « enfants. »

Deuxième grief :

« Un médecin des hôpitaux se serait moqué d'une pauvre femme qui portait au cou une médaille de la Vierge, et des faits semblables se reproduiraient souvent dans les hôpitaux. »

Troisième grief :

Je n'excuserais point le fait dénoncé, s'il était exact et constant; mais si un aumônier se permettait d'écrire à un malade qui aurait refusé la confession : « *Vous allez mourir, et mourir comme un chien ;* »

Si des religieuses, croyant devoir enseigner le catéchisme à un jeune amputé, se permettaient de mettre l'enfant à la diète, malgré les prescriptions du docteur, pour le punir de l'ingratitude de sa mémoire, que faudrait-il faire à l'égard de l'aumônier et des religieuses?

Nous le demandons aux pétitionnaires.

« Enfin dans un discours prononcé à la Faculté on aurait acclamé le matérialisme. »

Quatrième et dernier grief :

« Les pétitionnaires, dit M. Chaix-d'Est-Ange, rapporteur de la pétition au Sénat, pensent qu'à de pareilles doctrines, il faut opposer la liberté de l'enseignement supérieur qui produira le même bien qu'a déjà produit la liberté de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire. »

« Chacun sera libre de choisir ses maîtres; les maîtres opposeront doctrines à doctrines; le matérialisme n'aura

pas le monopole de l'enseignement, et les sciences elles-mêmes y gagneront. »

Voilà les conclusions des pétitionnaires.

Vous le voyez, mon cher ami, je ne force nullement les textes.

« Les pétitionnaires pensent qu'à de pareilles doctrines il faut opposer la liberté de l'enseignement supérieur, qui produira le même bien qu'a déjà produit *la liberté de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire.* »

Ainsi, pour eux, la liberté, telle qu'elle leur a été donnée dans l'enseignement primaire et dans l'enseignement secondaire, leur suffit.

L'aveu, quoique triste, est précieux à recueillir; il montre clairement ce que je faisais pressentir quelques lignes plus haut, savoir : que les promoteurs de la pétition ne veulent pas la liberté, mais une part dans le monopole ; qu'ils ne veulent pas la fin de l'oppression intellectuelle, inhérente à l'existence de l'université monopolisatrice de l'enseignement public, mais tout simplement remplacer le plus possible l'oppression laïque par une autre oppression. Et si le devoir de tous n'était de lutter contre cette substitution d'un oppresseur à un autre, contre cette moquerie, il ne resterait à la jeunesse des écoles de France qu'à dire avec un âne célèbre, juste appréciateur de toutes les dominations et de toutes les servitudes :

« Qu'importe à qui je sois ! »

Mais, ajoutait l'âne bien avisé :

« Notre ennemi, c'est notre maître ! »

Et ici nous devons penser comme lui, car, s'il importe peu d'appartenir à Paul ou à Pierre, il importe beaucoup de n'appartenir qu'à soi-même, c'est-à-dire de n'appartenir qu'à ses devoirs, d'être libre enfin.

Or, la liberté d'enseignement n'est nullement au fond de la pétition qui nous occupe.

Et c'est avec raison qu'un publiciste a écrit, ces jours derniers : « Lorsque les cléricaux prononcent le mot *liberté*, ce mot renferme des significations étranges. »

Et vous avez eu raison d'écrire :

« On parle de liberté d'enseignement, soit ; mais liberté pour tout le monde, pour les matérialistes comme pour les spiritualistes, pour les athées comme pour les catholiques, et surtout désintéressement absolu de l'État dans un conflit de doctrines qui n'est pas de sa compétence (1). ».

Et le docteur Fleury avait raison d'écrire (2), sous forme de conseil à la jeunesse médicale accusée d'avoir affirmé le matérialisme, tandis qu'en réalité elle n'avait affirmé que le progrès de la physiologie expérimentale : « *Criez : Vive la science libre! cela suffit.* » Il avait raison d'écrire encore : « Les mots *matérialisme* et *matérialiste* sont des mots vides de sens, des armes déloyales aux mains des partis. »

Et la rédaction de la pétition, et les cris des pétitionnaires montrent assez combien il était opportun de donner publiquement ces sages conseils.

Mais où la pétition crée une confusion déplorable

(1) *Opinion nationale* du 29 mars 1868.
(2) *Mouvement médical*, 1867.

et qui serait par trop coupable si les pétitionnaires étaient mieux renseignés sur l'organisation de l'enseignement médical et sur l'organisation des services hospitaliers, c'est lorsque, pour faire nombre dans la masse des faits qu'elle dénonce, elle place à côté d'une phrase attribuée à un professeur, à propos d'une des propriétés de la substance nerveuse et d'une autre opinion du même professeur sur l'existence de l'âme chez l'homme et chez le singe, la relation d'un péché commis contre une amulette, dans un service d'hôpital, et les paroles prononcées par un autre professeur, ailleurs que dans sa chaire.

Cette confusion révèle une ignorance complète des choses de l'administration hospitalière ou une ambition sans pareille, et le désir de confier exclusivement aux mains des trafiquants d'amulettes le soin de nos malades nécessiteux. Or, tous ceux qui ont quelque peu fréquenté nos hôpitaux connaissent la tolérance et la douceur des propagateurs d'amulettes, et l'on peut affirmer que les malades ne gagneraient pas grand'chose à ce changement.

Revenons donc à la phrase *prêtée* au professeur ou même prononcée par lui. Ici nous dirons aux rédacteurs de la pétition que, fussent-ils tous des Laubardemont, ils ne parviendraient pas à faire pendre le professeur accusé par eux de *matérialisme*, ni même à le faire remplacer dans sa chaire par un physiologiste de l'école de l'abbé Bautin.

Mais vous avez écrit :

« Que les pétitionnaires blâment ces doctrines, c'est leur droit. »

« Comme c'est le droit de ceux qui approuvent ces doctrines de les professer. »

Et sur ce point nous sommes parfaitement d'accord. J'ajoute : si les pétitionnaires ont le droit de blâmer ces doctrines, leurs enfants ont le même droit. Et si leurs enfants fréquentent le grand amphithéâtre de la Faculté de médecine, ils ont le droit d'infliger, là même, *hic et nunc*, un blâme au professeur dont les doctrines sont en opposition avec celles que leurs pères leur ont transmises. Et je puis vous assurer qu'ils ne s'en privent pas.

Et le conflit serait perpétuel au grand amphithéâtre si les maîtres ne cédaient constamment dans ces tumultes scolaires. Mais ces derniers abandonnent facilement leur droit.

Et cependant, vous avez raison : le professeur a le droit de professer les doctrines qu'il croit vraies; — en bonne justice, il ne devrait enseigner que celles-là. Mais alors, il faut faire une petite distinction, et laisser la science prendre librement sa place elle-même, au lieu d'en faire une servante de ce qu'on appelle l'État; car s'il est impossible « de servir deux maîtres, » comment serait-il possible de contenter tout le monde et son père?

Oui, le professeur qui n'émarge pas au budget de l'État a le droit de professer les doctrines qu'il approuve; le droit de faire toutes les hypothèses qu'il croit susceptibles de vérification. Et la Science étant essentiellement *une*, il a le droit d'en examiner toutes les parties et de montrer aux élèves qui l'ont choisi librement pour guide intellectuel, en quoi elles peuvent faire ou ne pas faire un tout harmonique. Il a le droit de passer de l'anatomie à la physique, de la physiologie à la philosophie, et *vice versa*.

Il ne relève que de sa conscience, il n'a de juges

que ses auditeurs. Pour ce professeur-là, vous avez raison. J'ai nommé les Michon, les Dumay, les Rambaud, Martin-Magron, Dupré, Broc et tant d'autres victimes du monopole ; j'ai nommé le professeur libre : pour celui-là, vous avez raison.

Mais si nous prenons le fait en question, s'il s'agit d'un professeur investi par l'*État*, d'un professeur *examinateur*, dont l'enseignement est *exclusivement imposé* aux élèves ; si ce professeur reçoit par un mandat de la fin du mois une somme payée par les contribuables de toute religion, l'on ne peut nier que ce professeur n'ait aliéné sa liberté de penser et d'agir, qu'il ne doive respecter toutes les croyances religieuses, lors même que la science démontrerait la fausseté de ces croyances ; qu'il ne doive, selon l'occasion, souffler le *chaud*, le *froid* et même le *tiède*, c'est-à-dire ne rien souffler du tout, pas même le plus petit mot qui pourrait faire mettre en suspicion son *indifférence* ou son *orthodoxie*.

Et si un professeur salarié par l'État s'écartait de cette ligne de conduite, de cette neutralité, rapidement mortelle pour toute intelligence quelque peu robuste, le ministre de l'instruction publique serait parfaitement en droit de l'y rappeler. C'est ce qu'il a cru devoir faire en ces derniers temps.

Et les vrais croyants, comme le promoteur de la pétition, auraient le droit de demander au Sénat le retrait d'une loi qui les obligerait, pour s'instruire des choses de la médecine, d'entendre professer une philosophie trop différente de celle qu'ils ont étudiée et une définition de l'âme qui n'est pas dans le catéchisme qu'ils ont appris.

Le Sénat n'aurait pas, pour cela, à connaître

de la valeur de la philosophie ou de la définition de l'âme, mais uniquement de la constitutionnalité de la loi sur l'enseignement, qui permettrait que l'État, prenant dans la poche de tout le monde pour subventionner l'enseignement, laissât ses professeurs blesser dans leur chaire les croyances d'une partie des auditeurs.

En d'autres termes, les professeurs de l'État appartiennent à l'État : leur enseignement doit être conforme au désir de celui qui les paie. Je dis plus : l'État a le droit de leur dire :

« Vous êtes officiels, il faut encore que vous soyez orthodoxes, c'est-à-dire que vous ne blessiez aucun des cultes que je laisse s'établir. »

Vous pourrez découvrir que le Soleil ne tourne pas autour de la Terre, que le contraire a lieu, mais vous n'aurez pas le droit de proclamer cette découverte, tant que je trouverai quelque inconvénient dans sa divulgation. — En un mot, — il vous est interdit de devancer votre siècle, — représenté par l'État.

Voilà la situation de dépendance inhérente à la qualité de savants *officiels*, de savants *subventionnés*.

Et pour nous restreindre au cas particulier, voilà la situation des professeurs au grand amphithéâtre de la Faculté de médecine. Cette situation est-elle normale? Ne montre-t-elle pas que l'État ne peut rien enseigner? Que l'État ne peut qu'immobiliser la science en immobilisant l'enseignement. Ne montre-t-elle pas combien j'avais raison, moi aussi, lorsqu'au milieu des orages qui amenèrent si malencontreusement la retraite du dernier doyen de la Faculté de médecine, M. Tardieu, je disais,

après avoir indiqué les sources véritablement fécondes d'instruction médicale et pharmaceutique : — « Ne soyons plus esclaves d'un fantôme d'organisation, fermons le grand amphithéâtre, sauvons-nous par la liberté (1) ! »

Par malheur, un certain nombre de professeurs subventionnés ne comprennent point encore ces vérités. Ils ne comprennent pas que, pour revêtir la robe et l'hermine, il leur faut abdiquer toute initiative personnelle, ils ne comprennent pas que leur hermine malgré sa blancheur, leur toque malgré ses galons d'or, sont encore l'emblème de la Servitude, et d'une servitude d'autant plus terrible qu'elle est volontaire, et qu'elle prend sa source dans la servitude de l'esprit.

Je tâcherai, mon cher ami, de rendre ces vérités si importantes palpables pour tout le monde, évidentes aux yeux de tous, et ce sera, si vous le voulez bien, l'objet d'une prochaine lettre.

A vous, etc.

(1) *Mouvement médical*, 7 janvier 1866.

DEUXIÈME LETTRE.

Paris, le 12 avril 1868.

Mon cher ami,

Quoique ma première lettre n'ait pu trouver de place dans l'*Opinion nationale* ni pour une citation, ni pour une simple mention, permettez-moi de vous en adresser une seconde, et de la confier, comme la première, au *Mouvement médical*.

Comme journaliste et comme représentant du suffrage universel au Corps législatif, la parole vous était due en cette circonstance. Et, entre nous, je m'attendais à vous voir, sinon résoudre, du moins étudier très-sérieusement cette importante question de l'enseignement public. Grande était mon erreur! Au lieu de donner l'assaut au Monopole universitaire, au lieu de répéter avec tous les représentants du progrès moral et de l'émancipation intellectuelle : *Jéricho tombera!* vous avez gardé le silence! Que dis-je? vous vous êtes demandé si, l'École tombant, nous ne verrions pas s'élever sur ses débris, en même temps que les hommes du Progrès, les hommes de la Rétrogradation, et cette terreur, que rien ne justifie, a paralysé vos moyens et glacé votre zèle.

Eh! qu'importe, mon ami, que les apôtres de l'obscurantisme marchent quelquefois dans nos rangs? Croyez-vous que le meilleur moyen de distinguer les amis de la liberté soit de travailler à rendre les libéraux semblables aux rétrogrades?

Que diriez-vous d'un chef d'armée qui, pour distinguer ses soldats des soldats ennemis, s'empresserait de donner à son armée l'uniforme de l'armée qu'il s'agit de combattre, et enjoindrait à ses soldats de parler la langue des soldats ennemis? Malgré votre amour du principe autoritaire, malgré votre passion pour l'unité de cocarde, vous l'accuseriez, j'en suis presque certain, de pécher contre la logique. Eh bien! mon cher ami, vous avez ici manqué de logique.

Mais consolez-vous, le péché n'est que véniel. Le règne de la logique « n'est pas encore de ce monde, » le règne de la franchise politique « n'est pas maintenant d'ici. »

Si vous ne tenez pas à guider votre siècle, si vous tenez à représenter le suffrage universel avec tous ses préjugés révolutionnaires, avec ses idées jacobines, vous le représentez admirablement en cette circonstance, car la plupart des conversations que j'ai entendues se résument en ces mots :

« Nous voulons la liberté pour nous. »

En d'autres termes :

« Nous ne haïssons pas le despotisme, nous envions le despote; — nous ne haïssons pas le monopole, nous envions les monopoleurs. »

Et, en effet, que signifient ces paroles de la pétition :

« Nous voulons avoir le droit d'enseigner la médecine, concurremment avec l'Université, comme nous avons le droit d'enseigner la lecture, l'écriture, le latin, le grec et l'histoire? »

N'est-ce pas dire résolûment : « Nous voulons notre part du monopole? »

Que signifient ces insinuations des hommes du grand amphithéâtre de la Faculté de médecine, des maîtres de l'enseignement médical officiel :

« Nous sommes prêts à sortir, à céder la place à la liberté d'enseignement, mais nous voulons avec cette liberté toutes les autres libertés? »

Ne signifient-elles pas : — Nous voulons garder notre monopole, — et nous formulons pour l'abandon de celui-ci des conditions actuellement irréalisables?

Lorsque j'entends nos professeurs raisonner de la sorte, je crois entendre un écolier paresseux à qui l'on enseignerait la numération et qui refuserait de retenir les divers caractères représentatifs des nombres, sous prétexte qu'on ne lui donne pas un chiffre capable d'exprimer à lui seul, d'une manière concrète toutes les quantités, tous les nombres à la fois.

Que diraient nos maîtres du grand amphithéâtre, le professeur d'anatomie par exemple, si ses élèves demandaient que toute l'anatomie fût enseignée simultanément, au lieu d'admettre les divisions ordinaires de cette partie des études médicales? Ils crieraient à l'extravagance, et ils auraient raison. Ils crieraient à l'insanité d'esprit, et ils auraient raison. Ils diraient qu'il faut procéder avec ordre et méthode... et ils auraient toujours raison.

Comment ne comprennent-ils donc pas qu'il en est de même en physiologie sociale?

Je sais bien que cette erreur n'est point la vôtre,

que vous reconnaissez, sans les proclamer, les droits de l'individu et même ceux de la collectivité, et c'est là ce qui nous rapproche; mais vous voulez à côté de l'individu et de la collectivité libres, la concurrence de cette collectivité toute-puissante qu'on appelle l'ÉTAT, et ici, sans que vous vous en doutiez, vous sapez par la base la liberté que vous avez cru reconnaître et sauvegarder. — C'est là ce qui nous divise.

Vous voulez que l'État enseigne concurremment avec tout le monde, qu'il délivre des diplômes, concurremment avec les autres établissements d'instruction publique, et cela, parce que certaine partie de la nation, dites-vous, pourrait vouloir se grouper autour de telle ou telle corporation enseignante et s'emparer de la société. — Ce raisonnement, — mon cher ami, — implique l'exclusion radicale de toute liberté en matière d'enseignement.

N'est-il pas évident que si l'Etat enseigne, il voudra tracer lui-même le programme des études? Et, s'il en est ainsi, n'est-il pas démontré que l'enseignement décrété libre sera de fait dans la main de l'Etat?

Si l'Etat enseigne, n'est-il pas certain que l'Etat voudra payer ses professeurs et leur fournir le local nécessaire à leurs leçons? Et s'il en est ainsi, toute concurrence n'est-elle pas fatalement étouffée?

Comment voulez-vous qu'une agrégation ou un individu lutte avec avantage contre des concurrents favorisés par l'État? Croyez-vous la chose possible? — Moi, non.

Vous me direz peut-être que si l'État n'intervient

pas, les corporations religieuses, ces êtres impersonnels, éternels, étoufferont la concurrence laïque, dirigeront la société et feront obstacle au progrès des sciences.

A cela, je puis répondre que, si l'Etat intervient, la situation de l'enseignement laïque libre sera aggravée et non améliorée, puisque celui-ci devra lutter contre l'État, riche des contributions qu'il prélève, qu'il adjuge à ses maîtres, et contre les congrégations riches de l'obole des fidèles, et souvent même des subventions de l'État. Au lieu d'un seul concurrent, il y en aura deux, et je ne vois pas dans cette multiplication un bien grand avantage pour l'enseignement libre non subventionné.

Mais une autre raison encore me fait rejeter, en ces graves matières, l'intervention de l'Etat; cette raison, la voici :

En nous tenant sur le terrain de la liberté, le père de famille, d'accord avec le professeur, peut faire donner à son fils l'instruction qui lui convient ou qui convient à la profession qu'il lui réserve. Et pour faire une concurrence fructueuse, toute congrégation devra se placer au point de vue du fonctionnement utile de l'homme au sein de la société. L'État gardant la neutralité, la société entrera sans secousse dans sa phase de fonctionnement naturel si impatiemment attendue. Le père de famille, pouvant faire de son fils un médecin, un avocat, un professeur de mathématiques, un chimiste, un physicien, un diplomate, un industriel, sans l'avoir condamné à cinq ou six ans de grec et de latin forcé, sans s'être condamné lui-même à la ruine, nul ne s'amusera plus, si n'est l'érudit par destination, à se nourrir exclusivement des opinions de

Platon ou d'Aristote sur la république ou le feu. Nul ne voudra plus perdre un temps précieux à étudier les opinions politiques des Romains, mais au contraire on emploiera cet âge de la vie à apprendre la technologie scientifique, la chimie, l'anatomie, la physiologie, l'industrie, et enfin sa propre langue.

Et lorsque l'État devra confier des fonctions publiques à ces jeunes gens devenus citoyens, ce qui est dans ses attributions, il ne les interrogera plus sur les vers d'Horace, sur la physique des anciens, mais sur la manière de remplir les fonctions qu'il désire leur confier.

L'intervention de l'État admise en matière d'enseignement, je ne vois pas dans quelle partie des transactions sociales il sera possible d'invoquer la liberté; dans quelle circonstance l'action de l'État ne sera pas nécessaire pour empêcher tel ou tel groupement de s'emparer de la société. — Aujourd'hui l'École saint-simonienne, demain les positivistes, les phalanstériens après, viendront ensuite les jésuites. Et, sans mentir, au milieu de tous ces empêchements, de toutes ces proscriptions, je ne reconnais ni la liberté, ni l'honnêteté sociales.

Je sais bien que pour évincer un des compétiteurs on verra les deux autres s'unir; — et après? Croyez-vous que les bourgeois de toute croyance, effarouchés par les prédications saint-simoniennes, fussent plus moraux parce qu'ils avaient craché sur l'habit du Père?

Un jour, mon cher ami, nous avons vu l'*Opinion nationale*, à côté de M. Dupanloup, combattre la candidature de M. Littré à l'Académie française? — Pensez-vous que le vénérable prélat fût plus jaco-

bin, et vous-même étiez-vous plus catholique? — Une fois pour toutes, neutralisons l'État! Que la loi ne soit plus faite pour faire régner la justice, mais uniquement pour empêcher l'injustice de régner.

Neutralisons l'État! — Qu'il nous garantisse la *justice* et la *police;* c'est-à-dire la *propriété* et la sécurité du domicile et de la *rue.* Quant au reste, demandons à le faire nous-mêmes!

L'État, gardant la neutralité, nous ne verrons plus cette fourmilière d'organisateurs promettre au peuple : les uns, le travail; les autres, le crédit; les autres, la poule au pot; et, pour arriver à la réalisation de leurs utopies, faire couler dans les rues et sur les places publiques le sang du peuple crédule, et dans les coffres de l'État, après qu'ils en auront saisi les clefs, le produit du travail de tous.

L'État, gardant la neutralité, nous ne verrons plus nos vénérables prélats, tentés par l'Esprit d'empiétement, demander à l'Etat la suppression d'une thèse, ni la modification d'un programme d'enseignement. Si l'Etat garde la neutralité, nous verrons toutes les tendances libérales lutter contre les tendances antilibérales et s'équilibrer bientôt pour faire pencher du côté de la liberté le plateau de la balance, sur lequel elles reposent. Si vous croyez, avec Châteaubriand, Lamennais, Bastiat et tant d'autres, que la *liberté* soit l'état final des sociétés humaines, le *portefeuille* de l'instruction publique ne contenant plus *la valeur* intellectuelle de la nation, nous ne verrons plus nos pieux prélats, obsédés par l'esprit de convoitise, demander au Pouvoir la cession de ce portefeuille et l'intronisation au ministère de tel ou tel ministre représentant de leur système d'enseignement.

Sans la suppression des baccalauréats, — sans la liberté complète en matière d'enseignement, il importe peu à la société, à la famille, à l'individu, que ce soit le clergé ou l'université qui préside à la traduction de Sophocle ou de Cornélius Népos; le texte de ces auteurs restera le même, le prix de revient d'un bachelier sera le même pour le père de famille.

Quant au jeune homme, qu'il ait été gradué sous l'inspiration du vocable ÉVANGILE, ou sous l'invocation du mot PHILOSOPHIE, il ne sera ni plus chrétien ni plus philosophe. Il ne sera ni plus apte à vivre de la vie de son siècle, ni mieux préparé à faire revivre les vertus des anciens Romains.

Mais que parlé-je de vertus? Et qu'appelaient-ils vertu, ces brigands téverins et transtéverins?

Ils appelaient vertu ce que nous envoyons au bagne, ce que nous flétrissons et condamnons tous les jours. Ici le rapt, plus loin le meurtre, partout la consécration de l'esclavage, le mépris du travail et de la vie humaine, et par-dessus tout la propagation de cette erreur qui nous a coûté tant de sang et de larmes, savoir que la loi civile confère des droits à l'individu, que l'individu tient tout de la loi civile.

Et, une fois ce principe antiphysiologique posé, rien n'a été plus facile que de trouver des hommes recherchant le titre de législateur, l'usurpant même dans le sang de leurs semblables et, se disant prédestinés à réformer l'espèce, venir aux nations la cage d'une main et la potence de l'autre.

Et cette erreur était parmi nous si profondément enracinée que nos aïeux l'acceptaient comme un axiome; qu'elle fascina toutes les intelligences,

depuis Rousseau jusqu'à Fénelon, depuis Mirabeau jusqu'à Robespierre, et, dans l'ordre médical, depuis le docteur Marat jusqu'au docteur Guillotin.

Et comment expliquer la perpétuité de cette erreur à travers les âges, si ce n'est par l'enseignement national, imposé à la jeunesse, par les vices du programme de cet enseignement?

Aussi, mon cher ami, lorsque Mgr Parisis, je crois, reprochait à l'Université d'avoir formé la génération socialiste de 1848 (le mot socialiste étant, dans la bouche du vénérable prélat, synonyme d'utopiste), il ne fut pas difficile à M. Crémieux de lui rétorquer l'argument et de lui dire :

« C'est vous qui avez formé la génération révolutionnaire de 93. »

L'un et l'autre avaient raison au même titre. On avait, jusque-là, fait consister la Science dans l'étude des anciens ; cette étude portait ses fruits. Au lieu de marcher les regards en avant, on poussait, alors comme aujourd'hui, la jeunesse à reculons, et comme il faut, sous peine de mourir, que chaque être donne satisfaction aux lois de sa nature, il y avait par-ci par-là quelque culbute, et dans ces culbutes les cornacs de la bête populaire étaient quelquefois renversés.

Si, au lieu de vouloir établir sur le modèle des sociétés gréco-romaines notre société, basée sur le *travail*, sur la *justice*, sur le *libre développement* de l'industrie, sur la satisfaction des besoins si multiples naissant chez l'homme, être *familial*, *social* et *religieux;* si, au lieu de vouloir appliquer à notre société l'enseignement et l'organisation des sociétés anciennes, organisation factice, antiphy-

siologique, on avait, depuis deux siècles, proclamé le principe fécond de la liberté, du travail humain sous toutes ses formes, il est certain que bien des déchirements, bien des secousses auraient été évitées à notre patrie.

Car, et ici je suis d'accord avec les pétitionnaires, l'enseignement porte toujours ses fruits.

Et, lorsqu'on a bourré des utopies ou des crimes des générations qui nous ont précédés, l'esprit de quelques générations représentant l'avenir d'un peuple, il ne faut pas trop s'étonner, et moins encore s'irriter, de voir ces générations arriver aux affaires, le cœur plein de vices, la tête pleine d'utopies.

Il ne suffit pas, pour justifier cet enseignement, qu'un homme dise aux jeunes bacheliers prêts à quitter le *lycée* : — « Le baccalauréat est le premier certificat de moralité que reçoit le jeune homme en entrant dans la vie sociale. »

Pour changer les mœurs d'un peuple, il ne suffirait pas davantage, — je l'ai prouvé, — que le droit de faire des bacheliers dans le moule officiel fût conféré à une seule ou à plusieurs corporations.

Ce qu'il faut, c'est la suppression des grades délivrés et rendus obligatoires par l'État; ce qu'il faut, c'est la liberté d'enseignement, c'est la responsabilité de l'exerçant dans toute l'étendue de signification que ces mots peuvent légitimement comporter. Là est le progrès à réaliser : tout le reste est de l'intrigue.

Un dernier mot, mon cher ami, sur les craintes que souvent j'ai entendu manifester et que vous partagez peut-être, sur les craintes que la liberté

d'enseignement ne place la nation entre les mains de ceux qui pétitionnent aujourd'hui.

Ces craintes sont-elles fondées? En y réfléchissant tant soit peu, un Saint-Simonien doit reconnaître leur manque absolu de fondement.

Ou la loi des trois états successifs de l'humanité, proclamée par Auguste Comte, est vraie, ou elle est fausse.

Si elle est vraie et je le crois sincèrement, nous avons quitté l'état théologique, comme l'oiseau quitte la coquille de l'œuf qui le renfermait, sous une autre forme, et de même que l'oiseau ne rentre pas dans l'œuf, de même l'époque théologique est passée sans retour.

Nous avons traversé l'époque métaphysique, et nous l'avons quittée comme l'oiseau quitte le duvet et ses premières plumes, comme l'enfant quitte ses dents de lait ; et de même que ni l'oiseau ni l'enfant ne retrouvent, plus tard, ces attributs du premier âge, de même l'humanité ne reverra plus les disputes auxquelles donnèrent lieu la présence réelle et les propositions de Jansénius.

Malgré l'enseignement qu'on lui a imposé, la direction qu'on lui a imprimée, l'humanité est entrée en plein dans la période *positive*. Le positivisme règne en Allemagne, en Angleterre, aux États-Unis, en Russie même, — et vous voudriez que quelques cuistres de plus, ou en costume différent, fussent assez puissants pour arrêter la marche de l'humanité! — Cette crainte, mon ami, est-elle bien sérieuse? Serait-elle digne de vous?

Mais on peut m'objecter : Auguste Comte s'est trompé! La suppression du fétichisme, de la superstition est un mal, c'est la Révolution qui a dé-

pouillé l'humanité de cette couronne virginale, et c'est par l'Enseignement que nous devons replacer cette couronne sur le front des sociétés modernes, dût-on pour prévenir tout enlèvement ultérieur de la couronne, crucifier un peu l'humanité et faire usage de quelques bons clous.

A une pareille façon de philosopher, je n'aurais rien à répondre. Mais la Science répondrait pour moi; elle se chargerait, une fois encore, d'affranchir l'humanité.

Je crois à la science, à ses conquêtes futures comme à ses miracles d'aujourd'hui; mais le jour où il me serait démontré que j'ai été, dans mes croyances, le jouet d'un songe, d'une illusion, je suivrais mon grand homonyme, je renoncerais à user de ma raison et j'irais m'abîmer dans la Foi, pour obtenir la Grâce, cette autre forme du néant!

Je crois à la science! Et je voudrais voir tous ses apôtres prendre une autre attitude! Je voudrais voir nos professeurs du Grand Amphithéâtre confesser cette foi, le front un peu plus relevé: on les accuse, hérésie énorme, d'attribuer la production de la pensée aux fibres du cerveau! c'est comme si on les accusait de soutenir que la terre tourne. Ils ne seraient pas plus les premiers dans un cas que dans l'autre à proposer ces explications scientifiques. Et vite nos professeurs se donnent une série de démentis plus éclatants les uns que les autres.

Vite ils s'empressent de se faire petits! pour échapper à quoi! à la Question! à la torture, comme Galilée! à la ciguë, comme Socrate! au calvaire, comme le Christ! au bûcher, comme Jean Huss! — Non!

Aux ovations de leurs élèves? — pas même!

l'ovation ne leur déplaît pas trop! à quoi donc, Grands Dieux! — à la suppression de l'allocation budgétaire! — Eh bien! mon ami, quand je n'aurais à reprocher à la *Subvention* que cette dégradation intellectuelle des savants d'une époque, ce serait assez. — Je la combattrais sans trêve ni merci.

Me répondra-t-on de rechef que la Science est menteuse comme le reste; que la méthode expérimentale est menteuse; que la foi seule peut sauver le genre humain? — Alors, mon ami, pourquoi exclure de l'Enseignement les Pères de la foi?

Pourquoi touchent-ils donc aux grandes questions qui dominent le monde, nos professeurs subventionnés? S'ils ne croient pas au progrès, pourquoi enseignent-ils? — Et s'ils sont convaincus, pourquoi désertent-ils la lutte? Que dirait l'histoire, de Spartacus, si ce grand esclave se fût empressé de rentrer au chenil, à la première menace du maître?

Et cependant, nos savants ont devant eux de beaux exemples d'honnêteté scientifique! comme la femme romaine qui présentait à son époux le poignard dont elle venait de se frapper à mort, un jeune *réprouvé* vient soutenir devant eux une nouvelle thèse, et comme la dame romaine, il pourrait leur dire : — « Ça ne fait pas de mal! *Pœte, non dolet!* »

Tout près de leur amphithéâtre, dans un autre lieu d'enseignement officiel, ils ont naguère entendu cette fière et retentissante parole : PECUNIA TUA TECUM SIT!

Et cette parole, qui consola toujours la conscience humaine, n'a pu trouver le moindre écho chez eux!

Seraient-ils, par hasard, de ceux que l'argent fait parler et fait taire ! Loin de nous une semblable pensée ! Ils sont au-dessous de leur tâche ; la croix de la liberté, le signe émancipateur n'est pas fait pour leurs épaules. — Ils le savent, d'ailleurs, et ce n'est point pour leurs épaules qu'ils sont avides de croix.

C'est à l'aide de clous que les émancipateurs de la pensée scellaient leur union avec ce signe ; pour la plupart, ils étaient spiritualistes ; aujourd'hui, le stoïcisme subventionné ne peut supporter que des nœuds de ruban ! — Autres temps, autres mœurs !

Quand l'allocation budgétaire n'aurait d'autre vice que celui d'étouffer les plus beaux accents de la voix humaine, je la combattrais éternellement.

Donc, mon cher ami, la liberté reste comme solution unique du problème qui se pose aujourd'hui en ces termes :

« *Par qui doit être donné l'enseignement ?* »

Et si, pour le degré primaire élémentaire, la société a le droit de l'imposer à toutes les intelligences, par mesure d'hygiène sociale, comme elle a le droit de faire dessécher un marais pestilentiel, si elle a le devoir de l'offrir gratuitement à tous, elle n'a le droit d'imposer ses professeurs ni dans l'enseignement primaire, ni dans l'enseignement secondaire, ni dans l'enseignement professionnel ou supérieur.

J'examinerai, dans une troisième lettre, quelle devrait être l'attitude du corps médical enseignant

en cette occurrence, et je serai conduit à examiner quelles sont les transactions que comporterait le principe de liberté, et qui permettraient à la Faculté de médecine de sortir de l'impasse dans laquelle son intolérance envers l'enseignement médical libre et son amour pour le cumul des sinécures l'a depuis longtemps engagée.

A vous, etc.

TROISIÈME LETTRE.

Paris, 19 avril 1868.

Mon cher ami,

Pour en finir avec cette vieille chimère qui consiste à faire de l'État l'éducateur de « tout homme venant en ce monde, » l'organisateur de tout travail humain, l'auteur ou le modérateur de toute initiative, le rémunérateur de toute vertu, j'ai cru qu'il était bon de lui enlever la direction, la distribution de l'enseignement supérieur professionnel.

J'ai cru qu'il était indispensable de rendre au père de famille la liberté de choisir une profession, un maître pour son fils, comme il choisit un époux pour sa fille.

Et ces deux actes du père de famille ne sont pas sans une grande analogie entre eux, je dirais presque sans une identité complète.

Que cherche le père de famille dans la personne de celui qui doit devenir son fils? Il cherche un continuateur de lui-même, un continuateur de sa tradition.

Que cherche-t-il dans l'éducateur de son fils? Il cherche un mandataire qui sache mettre en harmonie, dans l'esprit du jeune homme, la tradition de la famille, les idées des ancêtres avec les progrès accomplis au sein de l'humanité; les intérêts de la famille, de l'individu, avec les intérêts de la société. Un homme, enfin, qui puisse relier dans

l'intelligence de l'élève le Passé et l'Avenir par la culture du Présent.

Qui, mieux que le père de famille, est à même de connaître ce mandataire, cet éducateur nécessaire à son fils?

Qui pourrait garantir au père de famille l'exécution de sa volonté, souveraine en semblables matières, s'il n'a la liberté pleine et entière de procéder lui-même à ce choix? — Les choses sont-elles ainsi réglées parmi nous? — Non.

Aujourd'hui, non-seulement la famille manque de ces garanties, mais encore elle est condamnée à subir l'éducation la plus contraire à ses intérêts et quelquefois à ses idées.

La volonté de la famille n'est comptée pour rien. L'État prend l'enfant lorsque le père est en état de payer les frais de l'instruction; puis cet enfant, qui ne demandait qu'à vivre, qu'à se développer physiologiquement, suivant les besoins de son âge, est enfermé dans un *Lycée,* sorte de bagne créé pour les adolescents. Là, depuis le régime du corps jusqu'à la gymnastique de l'esprit, tout est contre nature. Dans nombre de cas, voici les succès obtenus :

La séquestration de l'élève, l'absence de la famille altèrent rapidement, lorsqu'elles ne l'abolissent pas en entier, le côté familial chez cet homme futur; le côté social s'y éteint dans la même proportion; nous ne parlerons pas du côté religieux; la Religion ne peut fleurir sur l'arbre Humanité, lorsque les rameaux de cet arbre ont été arrachés, desséchés, dispersés et pourris avant l'heure.

On ne relie pas ce qui est privé de toute cohésion, ce qui n'existe plus.

Mais en revanche, si le père ruiné par cette éducation d'Ilotes ne retrouve plus dans son fils les sentiments d'affection qui rendaient au premier départ de l'enfant leur séparation si déchirante et si pénible; si le fils, habitué à vivre loin de l'influence du père, loin des caresses de la mère, n'est pas devenu homme, — il est devenu BACHELIER, — et « *le baccalauréat*, a dit équivalemment un ministre, *est le premier certificat de moralité que reçoit le jeune homme en entrant dans la vie sociale.* »

Quelquefois, ce certificat est aussi le dernier. Ce *bachelier* « n'est qu'un affreux petit rhéteur. »

Il croit être d'une autre race que son père et ses frères, parce que la moitié du patrimoine commun a été dépensé pour lui faire apprendre *Alpha* et *Oméga*. Aussi est-il souvent d'un placement difficile.

Que faire d'un pareil rejeton? Ni l'industrie, ni le commerce ne sauraient lui convenir; — le bachelier s'accommoderait peu de la monotonie de la lettre de change ou de la facture du boutiquier; on dépensera ce qui reste à la maison pour lui choisir une *profession libérale;* le bachelier fera son *Droit*, sa *Médecine*; — il entrera dans la *diplomatie !*

Une fois encore, il faudra quitter la famille! Mais huit ou neuf ans de collége ont fait oublier au bachelier qu'il a une famille. — Le père n'est plus estimé que pour les sacrifices qu'il s'impose, que pour les billets qu'il souscrit, afin que le *fils* fasse bonne figure..... aux bals publics et sur les boulevards!

Au médecin avorté, à l'avocat en herbe, au diplo-

mate en rêve, il faut de l'argent comptant; il en faut d'autant plus, qu'il travaille moins, et qu'au lieu d'avoir été préparé pour prendre place parmi les hommes, il aspire plus ardemment à réaliser le seul idéal qu'il ait pu concevoir, à compléter en lui le *Petit crevé.*

Cette éducation énervante, cette éducation antifamiliale, antisociale, que produit-elle souvent? Ce qu'elle produit? — il faut le demander à la littérature, aux arts, aux sciences, au Progrès, en un mot.

Elle produit l'hypocrisie d'abord, la médiocrité ensuite, la nullité bientôt après. Il y a soixante ans à peine que nous vivons sous l'éteignoir universitaire, et déjà la nuit sombre se fait parmi nous sur toutes les parties du savoir humain. Quels sont nos philosophes, nos littérateurs, nos médecins, nos avocats, nos mathématiciens, nos naturalistes?

Cherchez parmi ceux qui ont fait sous ce régime leur éducation. Que nous reste-t-il?

Par bonheur, ceux que l'éducation dite *nationale*, l'éducation *forcée* a condamnés à suivre le « programme » ouvrant les portes des carrières libérales, et qui ont échoué, reviennent quelquefois à la profession de leurs pères, ils finissent par où ils auraient dû commencer. Quelquefois aussi, ils s'immobilisent dans la ville où ils ont étudié; ils continuent, dans l'âge mûr, les divertissements de la jeunesse.

Alors vient de fois à autre la police correctionnelle! la cour d'assises quelquefois! Et le diplôme de bachelier, ce premier et dernier certificat de moralité, est loin d'être suffisant; mais ce bachelier, est-il coupable? — Grave question!

Que le poëte ait eu raison de s'écrier:

L'histoire a pour égout des temps comme le nôtre.

Soit! faut-il accuser les flots de l'égout?

Lorsqu'on a, contrairement à toute notion de physiologie, d'hygiène morale, creusé une immense fosse; lorsque dans cette fosse on a, pendant soixante ans, entassé toutes les intelligences d'un pays; lorsque la fosse est devenue *cloaque*, est-ce la faute des malheureux *entassés* si la décomposition s'est emparée d'eux; si, suivant d'autres lois, il faut maintenant, pour le salut de l'espèce, que l'histoire creuse un égout gigantesque pour laisser passer ces générations, — cette époque callypige amoureuse des *vestons courts?* — Est-ce la faute des *entassés;* — faut-il accuser les flots de l'égout ou ceux qui creusèrent la fosse et entassèrent là, pêle-mêle, les forces vives de la nation?

Pour moi, mon cher ami, je n'ose dire oui. — Il y a, comme vous voyez, trop de circonstances atténuantes!

Mais cette question se pose à la perspicacité de nos gouvernants, et pour votre part, vous devez une réponse.

En attendant votre réponse, voici mon opinion:

Si l'on veut que l'homme soit ce qu'il doit être véritablement: *familial*, *social* et *religieux*, il faut qu'on cesse de le prendre au berceau, et de travailler pendant quinze ans pour détruire en lui ces attributs, ces caractères providentiels de l'espèce humaine. Il faut qu'on laisse à l'homme toute latitude pour donner satisfaction aux besoins résultant de son organisation. Il faut que l'autorité de

la famille soit déclarée souveraine, et respectée comme telle. — Il faut que le père et le professeur règlent eux-mêmes, sans intermédiaires, le genre d'instruction que l'enfant doit recevoir.

Donc, liberté absolue dans la distribution de l'enseignement public.

Mais, dira-t-on, vous avez reconnu à la société le droit d'exiger la mise en valeur de toutes ses intelligences; ce principe est essentiellement violateur de la liberté de l'individu.

S'il se trouvait des *individualistes* assez fanatiques de *l'isolement*, de *l'idiotie* pour formuler une semblable objection, voici quelle serait ma réponse: Le monde moral existe au même titre que le monde physique, et le capital intellectuel au même titre que le capital matériel.

Si tout membre de la société peut être légitimement tenu de supporter, dans les charges sociales, une part proportionnelle aux avantages que la société lui vaut, il ne saurait non plus s'affranchir de toute contribution intellectuelle sans se faire l'esclave de ceux qui la payeraient pour lui.

Et il ne manquerait pas de gens dévoués, de philanthropes même, qui délivreraient, sans croire charger leur conscience, un certificat d'indigence intellectuelle à la fraction la plus nombreuse du genre humain. Ils s'engageraient même à penser pour cette fraction, à gouverner pour elle; à prendre sous leur tutelle, à traiter en frères ceux qui en feraient partie, — en frères cadets, toutefois!

Donc, loin de porter atteinte à la liberté de l'individu, l'instruction élémentaire exigible de chaque citoyen, au nom de la Société, est la garantie la

plus inviolable qui puisse être donnée à l'Ordre public, — à la liberté de tous.

Donc, OBLIGATION pour l'individu d'être instruit; — LIBERTÉ pour l'individu de puiser l'instruction aux sources de son choix.

Si, des données générales du problème, nous passons à chacun des termes qui le constituent, nous trouvons encore la liberté comme base unique de l'enseignement utile, profitable, moral.

Et l'enseignement de la médecine ne fait pas exception à cette règle générale. Si une exception était admissible, dans l'espèce, ce serait l'exception aggravante, que là toute puissance est donnée à ceux qui enseignent au nom de l'État.

Ceux qui enseignent au nom de l'État, dans le grand amphithéâtre, ont, avec le droit d'enseigner, le droit exclusif de conférer les grades. C'est d'eux et de leur bon plaisir que l'élève dépend dans tous ses examens ; c'est de leur justice, ou mieux de leur caprice que dépend le professeur libre, jugé par eux dans la personne de l'élève.

Ils font leurs cours lorsqu'ils le jugent à propos, mais l'élève est tenu de répondre conformément aux idées, vraies ou fausses de l'examinateur, sous peine d'être déclaré incapable et refusé aux examens.

Le professeur aura fait ou *fait faire* un livre classique ; l'élève sera tenu de posséder le livre classique, sous peine d'être refusé aux examens.

On sait que l'enseignement médical utile réside

surtout dans les hôpitaux, que l'enseignement de l'anatomie est surtout donné à l'Ecole pratique. — Qu'a-t-on fait de l'Ecole pratique et des professeurs qui, en d'autres temps, rendirent si florissante cette partie de l'enseignement médical? — On les a chassés! — Quelquefois, circonstance bien atténuante, on les a fait mourir à la peine, abreuvés de dégoûts et d'humiliations!

Et l'on s'imaginait que toutes ces violations du Droit, de l'Équité, ne porteraient pas leurs fruits!

On s'imaginait qu'il suffirait d'une *affiche*, portant la signature d'un *Doyen-fantôme*, pour faire taire les générations demandant à ne s'instruire qu'auprès des maîtres choisis par elles!

Que les hommes du Monopole aient pu faire ce rêve insensé, soit; mais, pour le réaliser, il ne suffit plus de poser sa tête sur l'oreiller de la Subvention, il faut encore le consentement de ceux qui veulent apprendre, et l'on sait à quel prix ce consentement est obtenu.

On a vu l'attitude de ces maîtres superbes, et ceux qui les ont contemplés dans leur chaire, lorsque la conscience de l'auditoire les repoussait, ont pu comprendre à quel point les *trente deniers* peuvent s'emparer de l'âme humaine, peser sur elle, la maîtriser et l'amoindrir.

Permettez-moi de citer un fait entre cent.

Un jour, je vis, dans cette chaire qu'ont occupée les Richard, les Orfila, les Malgaigne, les Dubois, etc., je vis un homme interrogé, apostrophé, supportant les quolibets de la foule, voyant de fois à autres quelques pièces de monnaie tomber à ses pieds, tandis qu'un immense éclat de rire répondait à

chacune de ses paroles, et je demandais ce qu'avait fait cet homme pour mériter un pareil supplice et de pareils affronts !

« Cet homme, me fut-il répondu, cumule les fonctions de professeur et les fonctions de juge !

« Lorsqu'il a inculqué dans l'esprit d'un jeune homme une certaine somme d'idées, il se livre, à des époques déterminées, à l'examen minutieux du travail opéré dans l'esprit de l'élève sous l'influence de ces idées.

« Et, comme le semeur, à la saison printanière, arrache avec ardeur les plantes qui, sans avoir été semées par lui, croissent au milieu de sa récolte, de même, lui aussi, essaie d'arracher toute idée étrangère qui aurait pu se mêler aux idées qu'il a cultivées.

« Aujourd'hui, les élèves protestent contre ce *sarclage* officiel de leur esprit.

« En un mot, cet homme s'est montré intolérant pour les idées des autres, et l'intolérance le met au pilori. »

C'était une sorte de rétablissement de l'équilib re.

Et cependant, bien que cet homme subît en ce moment la peine du talion, je fus profondément affligé de le voir comparaître devant son système.

Car les élèves, n'ayant pas choisi ce professeur, n'acceptaient ni ses conseils ni ses censures ; et, s'ils avaient été contraints de le subir isolément, ils lui imposaient collectivement le plus atroce des supplices.

Et depuis dix ans, le même système de réaction contre l'enseignement imposé s'est produit à chaque année nouvelle; depuis dix ans, chaque professeur a eu sa *réception* au grand amphithéâtre; depuis M. Sée jusqu'à M. Gavarret (nous ne parlons ni de Moquin-Tandon, ni de Robin, ni de Baillon, la liste deviendrait trop longue), et malgré leur talent et leur mérite, les professeurs du grand amphithéâtre trouvent que leurs *appointements* valent bien un *charivari*.

Et se berçant d'un retour au calme, désormais impossible, ils abandonnent, chaque année, une parcelle de leurs dignités, de leurs prérogatives.

Comme ce roi dont parle l'histoire, qui, fuyant devant ses ennemis, abandonnait chaque jour une partie de ce qui lui paraissait, quelque temps avant, indispensable à un monarque. Le premier jour, ses trésors; le lendemain, ses armes; ses vêtements, et ses femmes ensuite, heureux, à la fin, d'être traité en homme par celui qui l'avait vaincu et détrôné.

De même aussi, nos *Bertrands* du grand amphithéâtre, nos *subventionnés* ont successivement abandonné : aujourd'hui la séance de rentrée, demain l'éloge des défunts, après-demain le doyen s'éclipsera pour ne plus reparaître, et tous ces abandons, tous ces renoncements, pourquoi ? Pour conserver quelques marrons que, grâce aux racines qu'il plonge dans la poche des contribuables, porte mensuellement l'arbre de la Subvention. — Les marrons valent-ils donc la peine que, pour les ramasser, on descende si bas après être monté si haut? — Ne pourrait-on concilier la dignité des savants et la liberté de la Science? — C'est ce que deman-

deront incessamment les défenseurs de l'*École pratique*, dans une nouvelle pétition au Sénat. — Et cette fois, l'esprit de liberté guidant seul les pétitionnaires, leurs réclamations obtiendront l'appui de tous ceux qui n'ont pas fait un pacte avec la Servitude ; et la liberté de l'enseignement médical sera définitivement proclamée à la satisfaction et pour le bien de tous.

A vous, etc.

QUATRIÈME LETTRE.

Paris, 26 avril 1868.

Mon cher ami,

Je me disposais à clore ici la série de mes lettres au député de la Seine, au Rédacteur en chef de l'*Opinion nationale.*

Le silence gardé par le représentant, le mutisme du publiciste sur l'objet de cette correspondance m'imposaient cette clôture.

Ai-je besoin de dire combien je regrettais le silence gardé par vous sur une question que Enfantin aurait certainement examinée avec M. Duruy comme autrefois avec M. Guizot, sur une question que M. Guizot appelait — « la plus importante du siècle? »

Non, — ce regret me semble trop naturel pour que j'aie besoin de l'exprimer ici.

Aujourd'hui, cependant, l'*Opinion nationale* a parlé, non par votre bouche, mais par la plume du docteur Flavius. Ce qui n'est pas la même chose, diront les esprits difficiles; ce qui est exactement la même chose, dirai-je, moi, toujours plus heureux d'applaudir que de censurer.

Oui, l'*Opinion nationale* a décidément pris la défense de l'enseignement médical subventionné, elle a prouvé, autant que la chose peut être prouvée, que la liberté d'enseignement n'est qu'une

chimère, que les — « *accusations* FULMINÉES *par M. Dupanloup* » — n'ont aucun fondement.

Dans « *sa première à Mgr Dupanloup*, » le docteur Flavius limite l'examen de la célèbre brochure (1) « aux délations qui concernent la Faculté. » — Pour faire justice de ces délations, le savant docteur commence par sa profession de foi religieuse ; — il récite son *Credo!* — Ceci est d'un très-bon exemple ; comme il paraît être, parmi les enfants de l'*Alma Mater*, un électeur du grand collége, nul doute que, secouant la poussière de leur robe, tous les *robins* ses frères et confrères ne viennent s'agenouiller près de lui, sur les dalles du parvis Notre-Dame, et déclarer, à son exemple, qu'ils sont « *Positivistes sans être Athées.* »

S'ils ont quelque peu conclu en faveur du matérialisme, ils frapperont leur poitrine et déclareront qu'après « la première du *docteur Flavius* à Mgr Dupanloup, » il leur est impossible de croire à autre chose qu'à l'Esprit, qu'au pur Esprit ; qu'à l'avenir, brûlant Claude-Bernard, Fleury, Rostan, Broussais, Bichat et toute la secte des *palpeurs*, des *percuteurs* et des *ausculteurs*, ils n'enseigneront plus que « *l'hygiène de l'âme!* »

Oui, les Sicambres de l'École viendront, devant leurs élèves, brûler ce qu'ils ont adoré et adorer ce qu'ils ont méconnu ! Quel plus beau spectacle pour notre jeunesse médico-chrétienne ! Quelle plus belle séance de rentrée ou de sortie pour le personnel de notre Faculté ! — Un cierge à celui-ci, un goupillon à celui-là, l'encensoir aux mains de cet

(1) *Les alarmes de l'Épiscopat.*

autre, — avec une contrition si parfaite, un ferme propos si bien établi, quelques grains de sel suffiront pour purifier ce lieu où la *Matière* affichait impudemment ses prétentions à l'existence !

Voilà ce qui ressort du démenti que se donnent à eux-mêmes les professeurs du grand amphithéâtre, et ce qui ressortirait avec plus d'évidence encore si le besoin d'évidence se faisait sentir, du silence gardé par eux, lorsqu'il faudrait parler et défendre hautement la liberté de la Science et les droits du savant.

Je ne doute pas, mon cher ami, que voyant ceci, Mgr d'Orléans ne s'empresse de bénir tout ce monde-là. Et vous-même aurez certainement une très-grande part à ce débordement de bénédictions, car « *la communauté de vos idées sur ce point* » doit vous faire participer à la communion générale. Peut-être y aura-t-il quelque petit article à interpréter dans le testament du *Père*, mais comme il avait admirablement établi, pour l'Église, le droit d'interpréter la parole de Dieu, selon les temps et les circonstances, — on interprétera la sienne ; (je ne suppose pas qu'il fût beaucoup plus qu'un Dieu). S'il avait affirmé, par inadvertence, l'association de la matière et de l'Esprit, on affirmera, après mûr examen, la non-existence de la Matière et la souveraineté de l'Esprit. — Voilà donc la Faculté de médecine hors de cause de par les mérites et la logique du docteur Flavius.

Plus d'athées, plus de damnés, plus de morigénés.

Vite en carrosse,
Vite à la noce,
Juif et chrétien, tout le monde est prié !

Quelle brillante unité scientifique, politique, catholique et... comique !

Mais voici qui bouleverse mon pauvre esprit. Si la Faculté est hors de cause, c'est qu'elle n'a jamais été sérieusement en cause ! — C'est Flavius, le perspicace Flavius, qui a fait cette découverte. — Mgr d'Orléans ne tirait sur la Faculté que pour atteindre le grand maître de l'Université. Aussi ne craignait-il pas pour l'*Alma Mater*, le docteur Flavius, mais uniquement pour Son Excellence. Il ne pouvait craindre pour la Faculté, car il sait que les catholiques, *se cotisant tous*, ne parviendraient jamais à réunir la somme de savoir nécessaire à ce haut enseignement. Et, fort de cette certitude, il tance assez vertement, et à bon droit, le malavisé Prélat qui, dans son audace, a osé prétendre qu'un catholique pourrait, peut-être, étudier la Science, même la médecine, avec quelque succès ! Citons le docteur Flavius :

Votre intention est de prouver que la Faculté de médecine est matérialiste, et que ces sauvages, ou si vous aimez mieux ces immondes, ou si vous. le préférez ces abjectes doctrines (car vous avez une variété choisie d'expressions) sont inoculées aux étudiants qui font tout naturellement des thèses matérialistes. Comme conséquence, vous demandez la réforme de ce déplorable enseignement, et vous espérez qu'il sera confié à vous et aux vôtres, — qui n'êtes point suspects de ces hérésies, — de manière à former des docteurs à votre image et à votre ressemblance.

« *La communauté de vos idées sur ce point* » me permet, mon cher ami, de revenir sur ce que je disais dans ma précédente lettre. — En fait d'enseignement, il n'y a de *salut*, de *paix*, d'*ordre* pos-

sible que dans la liberté ; et l'opinion du docteur Flavius ne change rien, ne peut rien changer à la nature des choses.—Vous comprendrez ceci mieux que lui. — Aussi, malgré la communauté de vos idées sur ce point, c'est plus particulièrement à vous que je m'adresse.

Croyez-vous qu'il soit *moral* d'imposer à une famille chrétienne, un *médecin*, un *docteur* antichrétien! pas plus, évidemment, qu'il ne serait moral d'imposer un docteur *trop zélé* catholique à une famille anticatholique.

Et, cependant, en défendant le monopole, vous expulsez les catholiques de l'enseignement médical; en avez-vous le droit? — Pour un législateur, ceci me paraît grave.

En se cotisant tous, dit l'*Opinion* aux catholiques personnifiés dans Mgr Dupanloup, « ils ne parviendraient jamais à réunir la somme de savoir nécessaire à ce haut enseignement ! »

Certes, je fais grand cas de l'intelligence du docteur Flavius ; je fais grand cas de vos lumières personnelles, mais si Mgr Dupanloup avait consacré quelques années de sa vie à l'étude des sciences médicales, peut-être sa pratique médicale seraitelle aussi supérieure à celle de votre collaborateur, que le style des *Alarmes de l'Episcopat* est supérieur au style de la — « Première du docteur Flavius à Mgr Dupanloup. »

Et qui vous dit que dans notre *Université* de France il n'y a pas un certain nombre de docteurs catholiques capables de former une école de médecine ?

Je n'admettrai jamais qu'il y ait une physiologie catholique, une anatomie catholique, une science

catholique, en un mot, mais il serait assez difficile de nier que certains catholiques ne puissent progresser dans l'étude des sciences

Je suis donc autorisé à dire à l'*Opinion nationale*, en empruntant les expressions du docteur Flavius, quand vous accusez les catholiques de ne pouvoir, en se cotisant tous, réunir la somme de savoir nécessaire à l'enseignement de la médecine: « *Il doit être bien entendu que cette phraséologie ne s'adresse pas aux gens sérieux.* »

Dans ses apostrophes au Prélat, l'auteur de la PREMIÈRE A MGR DUPANLOUP dit encore :

Est-ce bien la religion seule qui vous fait endosser le harnais des batailles ? Cherchez dans les plis de votre robe si vous n'y auriez point caché, par hasard, un sentiment tout personnel !

Ah ! vous rougissez, Monseigneur ; j'ai mis le doigt sur votre péché mignon : la haine contre un homme.

Vous tirez sur la Faculté pour toucher le ministre, que vous rendez responsable de tous les péchés de l'enseignement !

La découverte est un peu trop naïve ! Et qui doit être responsable de l'*enseignement salarié ;* qui doit répondre des doctrines professées par les professeurs subventionnés, sinon le représentant de l'État qui paie les subventionnés ?

C'est à trop juste titre que le ministre doit être rendu responsable de l'enseignement *salarié.* Et — d'ailleurs — M. Duruy ne décline pas cette responsabilité; dans son discours aux délégués des sociétés savantes il la revendique au contraire entièrement.

Mais, le docteur Flavius a mis le doigt sur le

péché mignon de Monseigneur, et Monseigneur rougit!

Je m'attendais à ce que Flavius mît le doigt sur la plaie, — ce qui eût été plus médical; — pas du tout, il se fait examinateur de conscience! Que trouve-t-il donc extraordinaire que Monseigneur veuille se faire examinateur des futurs médecins? Flavius, mon ami, souvenez-vous du proverbe:

Chacun son métier,
Les vaches seront bien gardées.

Et cela ne suffit pas encore à Flavius; il veut donner un sous-titre à la brochure; il veut ajouter aux *Alarmes de l'Episcopat* « la haine d'un prêtre! » — Comme si ce pléonasme était bien nécessaire! — Oh! naïf Flavius!

Mais le tonnant Prélat sera bien attrapé, toutes ses prédications de *La femme chrétienne et française*, toutes les *Alarmes de l'Episcopat* n'auront abouti qu'à faire un *Anthropolâtre*, qu'à faire adorer M. Duruy par le docteur Flavius et consorts.

Vous finirez, dit votre collaborateur à Mgr Dupanloup, par nous faire adorer M. Duruy, car, pour nous, vous êtes les ténèbres, et lui veut porter partout la lumière.

Adorez, monsieur Flavius, adorez tant que vous voudrez et tout ce que vous voudrez! Mais permettez aux humbles lecteurs de l'*Opinion* une petite remarque. Cette adoration de l'homme, cet acte d'*anthropolâtrie* jurerait un peu avec votre profession de foi positiviste, avec les idées émises dans sa thèse par M. Sémerie, qui vous classera immédiatement, prenez-y garde, parmi les cerveaux qui sont

en voie de retour vers le fétichisme; parmi les malheureux « *tombés en théologie!* » Et Sémerie sera conséquent avec lui-même, car, si l'on a depuis plusieurs siècles reproché à diverses sectes chrétiennes d'adorer non l'Homme-Dieu, mais la Croix, vous pourriez finir par adorer la croix, tout en croyant n'adorer que l'homme.

Si Pascal a été maltraité par cet aliéniste, dont vous partagez les idées, pour avoir écrit *les Provinciales* et les *Pensées* au XVIIe siècle, jugez de la part qui vous sera faite, à vous, adorant un ministre en 1868! Vous aurez beau vous dire « *positiviste sans être athée,* » il faudra bien que vous preniez la douche — et l'ellébore, — ceci me semble très-positif.

Ah! monsieur Flavius! au lieu de vous déclarer « positiviste sans être athée, » combien n'auriez-vous pas été mieux inspiré de vous dire tout simplement partisan de la liberté! L'esprit libéral et vraiment scientifique est infiniment plus tolérant, et les hommes de liberté n'auraient garde de vous jeter la pierre!

Tout au plus si, parodiant Béranger, ils diraient en cette circonstance :

> Emancipons le docteur et le cuistre,
> Affranchissons l'humanité!
> Qu'on puisse même adorer son ministre.
> Ainsi le veut la LIBERTÉ!

Et, pour mon propre compte, je n'ajouterai rien de plus.

Mais laissons là cette argumentation que quelques-uns, *de très-bonne foi*, pourraient croire favorable aux adversaires de la science; que quelques

autres, *de très-mauvaise foi*, pourraient montrer comme telle à la jeunesse inexpérimentée ; comparons la situation de la Faculté de médecine de Paris à la situation de ses ennemis, comparons l'attitude des Professeurs à l'attitude des Évêques, ou plutôt fermons les yeux, ne comparons rien, car tout homme aimant la Science doit, en cette occurrence, se voiler la face s'il ne veut mourir de confusion.

Attaquée dans ses biens, décimée, proscrite, puis assermentée et payée, l'Église a su trouver, à toutes les heures, des défenseurs zélés, des défenseurs éloquents, depuis Maury jusqu'à Miolis, depuis Lamennais jusqu'à Dupanloup.

Attaquée dans sa raison d'être, qu'a donc trouvé la Faculté de Paris? — Les lettres de Flavius.

Pas un de ses *émargeurs*, pas un de ceux qui trônent sur ses banquettes, aux places réservées, dans les jours de fête, ne s'est montré, n'a pris la plume !

Aux traits acérés, lancés contre elle, aux javelots lancés contre les siens et portant écrit en grosses lettres : — *Dupanloup!* — on oppose une cuirasse de papier, sans marque de fabrique, signée *Flavius!*

On oppose des fins de non-recevoir, on plaide, en style positiviste le plus orthodoxe, les circonstances atténuantes :

« IL SE PASSE *environ trois cents thèses tous les ans* à la Faculté de médecine ; et *la* police cléricale qui surveille les cours, lit les thèses et qui fait en conscience tout ce qui concerne son état, n'a pu vous signaler que quatre thèses dites matérialistes ; peut-être une sur mille, ce n'est guère. »

Voilà ce qu'on oppose aux assauts redoublés des adversaires de la Faculté. Je ne dirai point « *ce n'est guère,* » mais je dirai, et vous aussi, en y réfléchissant, c'est bien peu de chose, ce n'est pas suffisant !

Les ennemis de la Faculté affirment. — Les uns, et je suis du nombre, lui disent : Vous avez tué l'enseignement particulier de l'École pratique !

Au lieu de cette émulation généreuse, de cette atmosphère de travail et de liberté qui vit naître les Michon, les Dumay, les Broc, les Martin-Magron, les Robert, les Rambaud, les Dupré, hier Berrut et autres; au lieu de cette phalange qui faisait la gloire de l'*Alma Mater*, comme les Gracques faisaient la gloire de Cornélie, vous avez créé l'air confiné autour de chaque travailleur, vous avez tout réduit à votre misérable individualité; et la sénilité, l'obésité, le cumul aidant, vous êtes tombés dans l'impuissance.

Vous affirmez être issus du concours, vous vous dites les fils du travail !

Fils cadets, possible; — les aînés, non !

Vos concours, on sait ce qu'ils valent ! Toiles d'araignée pour tous les vôtres, — chaînes d'acier pour tous les étrangers.

Vos travaux ! vos livres, — on vous a vu parfois les payer tant la ligne, lorsque vous les payiez !

Et, chose étrange, à ces accusations bien suffisantes pour légitimer, contre une institution subventionnée, la peine de mort, pas de réponse !

Puis, symptôme grave, arrive l'ennemi de la dernière heure ! celui dont la Faculté n'aurait jamais reçu les atteintes si la justice avait régné toujours dans le recrutement de ses défenseurs; si le

Travail avait été sa loi; si la récompense du mérite avait été son unique but. — Et cet ennemi porte à son tour une accusation d'un autre genre!

Cette vieille, — dit-il, — je la connais, je connais ses pratiques; — elle ne croit pas en Dieu! — Je l'accuse de maléfices! — Et cette accusation, qui ferait sourire un garçon de ferme vivant du travail de ses mains, fait trembler dans leur peur toutes les Robes, toutes les Toques du grand amphithéâtre. — C'est qu'en effet la Vieille ne croit pas en Dieu! Elle ne croit pas à la Loi, à la grande Loi dont le *Travail*, *l'Amour* et la *Justice* sont l'expression, la manifestation.

Tandis que toute créature, toute partie du *Grand Tout* sent le rapport des parties entre elles et des parties avec le TOUT; exprime ce rapport par le mot DIEU, comme les géomètres expriment le rapport d'un diamètre à sa circonférence par la lettre π; tandis que la justice devient ainsi une fonction de l'homme, et la notion de Dieu aussi; tandis que cette notion va grandissant avec le capital intellectuel du genre humain, et permet à l'humanité, à certains jours d'allégresse, de pousser ce cri résumant toutes les aspirations : *Gloria in excelsis Deo! Et in terra pax hominibus bonæ voluntatis!* les hommes du Monopole, assaillis par des frayeurs de toute sorte, se demandent avec anxiété : ce concurrent est-il mort? — ce cours est-il fermé? — *Serai-je payé à la fin du mois?*

Et celui qui, au milieu d'eux, bien voilé, bien cuirassé, prend la plume pour dire aux assaillants : « — Vous nous accusez d'athéisme! vous avez tort. — Nous sommes uniquement positivistes. — Nous tenons très-positivement à nos appointements; —

mais nous ne tenons pas plus à la présence qu'à l'absence d'un Dieu ! » — celui-là est, parmi eux, plus audacieux qu'un Argonaute !

Mon cher ami, vous n'avez pas cru devoir dire la vérité à cette époque ; vous avez eu tort ! Il n'y a rien à attendre d'elle ! — Vous auriez dû, en cette circonstance, vous ressouvenir de la rue Monsigny et de Ménilmontant, et de la réponse du Père lorsqu'on vous jetait à la face le reproche d'irréligion ! et du courage des saintes femmes qui vous suivaient pour vous défendre sur les bancs de la *répression*, où la peur d'une société mourante et tremblant pour ses dogmes vous avait fait asseoir.

Vous auriez dû vous ressouvenir de l'appel adressé à Michel, lorsqu'on lui confia la direction du *Globe*, lorsqu'il fallut le charger « d'enlever les *vieilles perruques*. » Et peut-être,— mon ami,— auriez-vous alors compris que Passé oblige ; que l'heure du combat sonnant à toutes les horloges, il ne fallait pas laisser croire que les morts sont morts et que vous êtes vieux !

Je termine donc ici, non point le procès de notre organisation scientifique, j'ai à peine commencé mon réquisitoire. Faculté de médecine, Académie de médecine, tout cela doit disparaître demain. — Il faut enlever les vieilles perruques !

Mais je suspends mes épîtres à mon ami Guéroult, et je souhaite que la plume de Flavius puisse remplacer celle qu'en d'autres temps les Andral, les Bouillaud, les Rostan, les Fleury, les *Anciens*, pour tout dire, auraient mise au service de l'Ecole de médecine. — Je désire que cette école, à laquelle je

voudrais rendre justice, étant jugée et condamnée par ses pairs, meure et soit ensevelie comme le mérite le dernier vestige d'un passé devenu trop gênant pour le progrès médical.

Je désire surtout qu'au lieu d'une bifurcation monstrueuse de l'arbre-monopole, nous puissions voir fleurir sur sa tombe, dans toute sa puissance, dans toute son exubérance, — l'ARBRE DE LA LIBERTÉ!

TABLE ANALYTIQUE

PARIS. — IMP. VICTOR GOUPY, RUE GARANCIÈRE, 5.